



France 2030

Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et
métiers d'avenir »

Webinaire du 6 octobre 2022

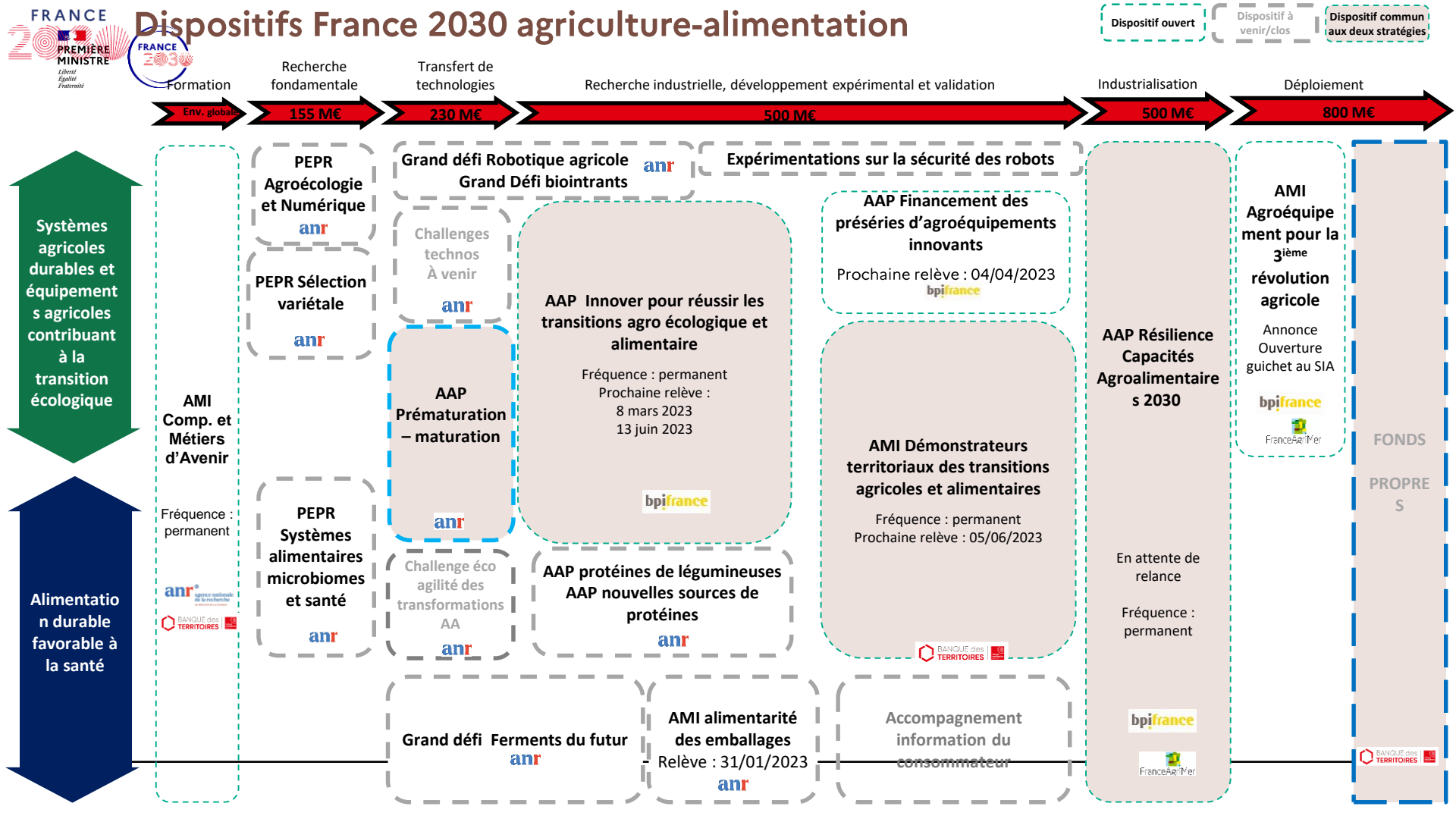
Appel à manifestations d'intérêt « Compétence et métiers d'avenir » (AMI CMA)

- France 2030 a pour ambition de répondre aux défis que sont « mieux vivre, mieux produire et mieux comprendre le monde ». C'est une politique prioritaire du gouvernement. Les réponses aux défis de demain sous-tendent une collaboration renforcée entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les mondes académiques, la recherche et la société civile.
- 10 objectifs et 6 leviers ont été priorisés pour concentrer les efforts sur des objets définis. Ils sont définis et validés au plus haut niveau (et « rimé »). Le levier 3, « développement des talents en construisant les formations de demain » est le fondement de l'AMI CMA.
- **L'AMI CMA est fortement interministériel. Il porté par le SGPI. La gouvernance associe 3 ministères pilotes : le MENJS, le MESR et le MTPEI, et 3 ministères associés : le MEFSIN, le MASA, le MTEI.**
- Les attendus de CMA sont définis dans le cahier des charges idoines. Chaque objectif est décliné par des stratégies nationales, qui définissent ce qui est attendu par l'Etat, dans CMA en fonction des objectifs poursuivis. Les stratégies sont portées par des coordinateurs, garant de l'interministérialité et de la contribution à l'atteinte de la cible, des projets portés au sein de CMA.
- D'une manière générale, en conformité avec le cahier des charges, l'évolution de la carte des formations, la dimension pédagogique créative et le lien avec les enjeux de transition, les actions en faveur de l'inclusion, de la diversité et de la mixité, et la pérennité du modèle économique permettant la pérennisation du projet au-delà de l'amorçage, sont des points d'attention à traiter explicitement dans le futur dossier. La saison 2 est dotée d'une enveloppe globale de 700 millions d'euros.

L'AMI CMA est transversal et systémique

Dispositifs France 2030 agriculture-alimentation

Dispositif ouvert
 Dispositif à venir/clos
 Dispositif commun aux deux stratégies



Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

Alimentation durable favorable à la santé

Formation → Recherche fondamentale → Transfert de technologies → Recherche industrielle, développement expérimental et validation → Industrialisation → Déploiement

Env. globale → 155 M€ → 230 M€ → 500 M€ → 500 M€ → 800 M€

AMI Comp. et Métiers d'Avenir Fréquence : permanent anr* BANQUE des TERRITOIRES	PEPR Agroécologie et Numérique anr	Grand défi Robotique agricole Grand Défi biointrants anr	Expérimentations sur la sécurité des robots AAP Financement des préséries d'agroéquipements innovants Prochaine relève : 04/04/2023 bpiFrance	AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires Fréquence : permanent Prochaine relève : 05/06/2023 BANQUE des TERRITOIRES	AMI Agroéquipement pour la 3 ^{ème} révolution agricole Annonce Ouverture guichet au SIA bpiFrance FranceAgriMer	AMI Résilience Capacités Agroalimentaires 2030 En attente de relance Fréquence : permanent bpiFrance FranceAgriMer	AMI Alimentarité des emballages Relève : 31/01/2023 anr	Accompagnement information du consommateur	
	PEPR Sélection variétale anr	Challenges technos À venir anr	AAP Innover pour réussir les transitions agro écologique et alimentaire Fréquence : permanent Prochaine relève : 8 mars 2023 13 juin 2023 bpiFrance						AMI Protéines de légumineuses AAP nouvelles sources de protéines anr
PEPR Systèmes alimentaires microbiomes et santé anr	AAP Prématuration - maturation anr	Challenge éco agilité des transformations AA anr	Grand défi Ferments du futur anr	Grand défi Protéines de légumineuses AAP nouvelles sources de protéines anr	AMI Comp. et Métiers d'Avenir Fréquence : permanent anr* BANQUE des TERRITOIRES	AMI Agroéquipement pour la 3 ^{ème} révolution agricole Annonce Ouverture guichet au SIA bpiFrance FranceAgriMer	AMI Résilience Capacités Agroalimentaires 2030 En attente de relance Fréquence : permanent bpiFrance FranceAgriMer	AMI Alimentarité des emballages Relève : 31/01/2023 anr	Accompagnement information du consommateur

FONDS PROPRES



Volet agriculture

Agri-tech & Robotique

PEPR Agroécologie et numérique
65 M€

anr

Grand Défi Robotique Agricole
21 M€

anr

Biocontrôle

Grand Défi Biocontrôle
42 M€

anr

Sélection variétale

PEPR Sélection Variétale
30 M€

anr

AAP Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire
90 M€ + 110 M€

bpifrance

AAP Financement des préséries
d'agroéquipements innovants
25 M€

bpifrance

AMI Agroéquipement pour la 3ème
révolution agricole
360 M€

bpifrance FranceAgriMer

AAP Résilience et Capacités Agroalimentaires
500 M€

bpifrance FranceAgriMer

AMI Démonstrateurs territoriaux
87 M€ + 65 M€

BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Volet alimentation

Nouvelles protéines

Protéines végétales

Nouvelles sources de protéines (algues, insectes...)

Fermentation

Alimentation & santé

Emballages

PEPR Microbiome et santé

anr®

Grand Défi Ferments du Futur
48 M€

anr®

AAP Protéines de légumineuses
30 M€

anr®

AAP Développer et diversifier les sources de protéines
25 M€

anr®

AMI Alimentarité des emballages
30 M€

anr®

AAP Innover pour réussir les transitions agroécologique et alimentaire
90 M€ + 110 M€

bpi**france**

AAP Résilience et Capacités Agroalimentaires
500 M€

bpi**france** FranceAgriMer

AMI Démonstrateurs territoriaux
87 M€ + 65 M€

BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

COMPETENCES AMI CMA

Recherche
fondamentale et
transfert vers l'industrie

Recherche
industrielle et
développement
expérimental

Démonstrateurs,
industrialisation,
développement

Saison 1 de l'AMI CMA relativement à l'objectif 6 et la transversalité

CMA relève tant de la formation initiale (scolaire, supérieure et en apprentissage) que de la formation continue. Le projet doit répondre à une problématique identifiée dans le cadre des priorités, et s'appuie sur un diagnostic étayé : formation/compétences/emploi.

Objectif 6

A titre d'illustration, lors de la saison 1 de l'AMI CMA, nous pouvons compter 6 projets sur les stratégies ADFS et SADEA avec des porteurs de projets situés en AURA (projet FAMOUS), Bretagne (Institut Boussingault), Hauts de France (Projet ALIMCARE), Occitanie (Projet FAAN), PACA (projets FAMEX et Vitamin'a).

L'enveloppe globale de l'ensemble des projets lauréats relevant de cet objectif est de plus de 131 000 000 euros pour une subvention attribuée de 66 400 000 euros. Il y a donc un effet levier de presque 1 pour 2.

Différents diagnostics ont été financés dans le cadre de cette saison 1 afin d'éclairer les thématiques et d'étayer les réponses dans le cadre du dispositif de formation.

Transversalité et transitions

Sur la question forêt/bois : en fonction de la problématique, une partie de la réponse peut se trouver dans la stratégie Ville durable (partie construction), dans la robotique – robotique agricole - ou encore sur les enjeux d'attractivité ou de développement durable, ... Les enjeux de formation sont importants et l'enjeu est de pouvoir avoir une forêt qui remplit à la fois des services écosystémiques mais aussi qui soit un gisement de bois pour atteindre nos objectifs de réduction de GES.

Saison 1 de l'AMI CMA : les diagnostics

Diagnostics d'envergure nationale, exemples :

FIANE Diagnostic emplois-compétences à l'échelle nationale dans les domaines de la maintenance des matériels agricoles et des agroéquipements et analyse de l'évolution des métiers ou compétences liées à l'adaptation des matériels aux enjeux de la transition agroécologique et de la révolution numérique.

DICTIA Obtenir une cartographie globale des métiers du secteur agroalimentaire et des perspectives à 3 ans.

DIAFTID Diagnostic à l'échelle nationale et internationale des formations (niveau bac jusqu'au doctorat) autour du paysage (dans toute leur diversité : depuis la conception jusqu'à la réalisation du projet), ainsi que l'alimentation et l'environnement et des formations mixant paysage et sciences/techniques

CAP Agriculture Diagnostic sur les besoins en formation (niveaux bac+5 à +8 et formation continue) sur le périmètre des agricultures (productions animales, végétales, énergétiques, matériaux biosourcés, relations avec la société, les territoires et les acteurs éco.)

Végé'Compétences Diagnostic sur la filière du végétal pour identifier l'adéquation entre les formations et les besoins des entreprises, recenser les nouvelles attentes en matière de compétences et mutualiser les outils de promotion des métiers et des formations.

De la lettre d'intention à la contractualisation, et à la mise en œuvre du projet

La saison 2 de l'AMI CMA intègre une nouvelle procédure pour accompagner d'avantage les porteurs de projet, gagner du temps et lever au maximum les réserves avant que le dossier complet ne soit déposé.

Une fois que la lettre d'intention est déposée sur démarches simplifiées : des avis sont donnés par les coordinateurs des stratégies et les ministères, un visa argumenté est donné par le bureau du jury et des éléments de contexte sont remontés par les territoires (mondes académiques et préfecture de région). Le SGPI procède à la synthèse de l'avis.

Lorsque la lettre d'intention est validée, le candidat dispose de trois mois maximum pour déposer le dossier. Lorsque le dossier est déposé, il est transmis aux coordinateurs des stratégies pour analyse de l'opportunité et au jury pour un travail indépendant, d'évaluation. A l'issue de cette analyse, les projets retenus ont un oral. Les projets retenus à l'issue de l'oral sont proposés par le jury au comité de pilotage interministériel. Après validation de ce comité, une « Décision Première Ministre » (DPM) est réalisée. A l'issue de cette étape, une phase de contractualisation s'ouvre avec l'opérateur.

Au-delà des membres obligatoires du consortium,

- les alliances et complémentarités sont à rechercher (ex. lien avec les CMQ, modèles qui permettent de travailler les reconversions en lien avec les entreprises, filières, en lien avec les priorités des OPCO...,).
- Capitaliser sur les compétences qui sont développées et celles qui restent à développer.
- Penser continuum : considérer les différents niveaux d'emplois et donc de formation, de l'attractivité à l'insertion, aux reconversions ...
- La proposition doit
 - s'appuyer sur un solide état des lieux qui justifie la réponse
 - être structurante et transformante
 - s'assurer de la pérennité de la proposition au-delà de l'amorçage



PREMIÈRE MINISTRE

Liberté

Égalité

Fraternité

Secrétariat Général pour l'Investissement –
Mars 2023